



CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-TRICAT

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024 – 19h00
MAIRIE DE SAINT-TRICAT

PROCES-VERBAL

Signature du secrétaire de séance
Rémi MERIAUX

Signature de Monsieur le Maire
Sébastien CASTELLE

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de Saint-Tricat s'est réuni en mairie de Saint-Tricat, sous la présidence de M. Sébastien CASTELLE, Maire.

Convocation au Conseil Municipal envoyée et affichée le 9 décembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Procuration(s) : 1

Nombre de votants : 13

Conseil Municipal du 16 décembre 2024 – Ordre du jour

1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 novembre 2024
2 : Convention - Mise à disposition et utilisation des données extraites du système de centralisation de l'Institution Intercommunale des Wateringues – Autorisation de signature
3 : Demande de subventions - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - Travaux Eglise Tranche 4 – 1 ^{ère} partie
4 : Présentation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) avant approbation au Conseil Municipal

Le quorum est atteint (nombre de présents : 12)

La séance est ouverte à 19h00



M. le Maire : Je vous propose de désigner en qualité de secrétaire M. Rémi MERIAUX

Secrétaire de Séance : M. Rémi MERIAUX

PRESENTS : M. Sébastien CASTELLE, M. Rémi MERIAUX, M. Roland PREVOST, M. Jean-Luc LOQUET, M. Ludovic TOURMAN, Mme Valérie BOMY, M. Quentin CALAIS, M. Jean-Pierre HENON, M. Benoît LENTIEUL, M. Frédéric LHIRONDELLE, M. Nicolas PANNEQUIN, M. Sébastien WATEL.

EXCUSES : Mme Caroline BRAULLE, M. Pierre LECLERCQ (donne procuration à M. Rémi MERIAUX)

PROPOS INTRODUCTIFS :

M. Le Maire

Mesdames et Messieurs les élus, Chers collègues,

Bienvenue à ce dernier Conseil Municipal de 2024.

L'année qui s'achève a vu de nombreux projets se concrétiser et d'autres suivre leurs cheminements.

Tout d'abord, les travaux de rénovation de la mairie ont déjà vu se concrétiser la partie chauffage avec l'installation d'une pompe à chaleur, la création d'un circuit complet de radiateurs à eau et la partie remplacement des menuiseries extérieures. Les gains énergétiques et de confort se font déjà ressentir. Les travaux d'éclairage, de plâtrerie et de mise en peinture vont débiter dès la semaine prochaine et se terminer courant janvier. Nous pouvons espérer organiser une inauguration début février avec l'ensemble de nos financeurs puisque je suis en mesure de vous confirmer l'accompagnement, à hauteur du maximum possible de 80% de subvention, par l'État, la Région Hauts de France et le Département du Pas-de-Calais.

Les subventions sont les clés de réussites de nos projets et aussi assurent la stabilité financière de la commune. Nous avons récemment reçu la notification du Département du Pas-de-Calais pour les travaux du quotidien qui vont financer le remplacement des 2 ballons d'eau chaude de la salle multi-activités par des systèmes thermodynamiques, plus économes, et aussi le remplacement du mobilier de la mairie. Ces 2 projets sont également accompagnés par Grand Calais Terres & Mers au titre du fonds de concours. Le total de ces subventions représente 60% de l'investissement.

Actuellement a lieu la réfection des trottoirs de la Résidence du Berck, d'une partie du chemin du Berck et aussi de la Route de Nielles. Sur le 1^{er} chantier, il s'agit d'une réfection à l'identique et sur le 2^{ème}, d'une réfection en lien avec les codes repris des entrées de village côté Fréthun et Hames-Bougres afin de créer une uniformité des entrées de commune. L'ensemble de ces chantiers sont financés à près de 50% par le Département et Grand Calais Terres & Mers.

Nous allons pouvoir dès le début de l'année 2025 rouvrir le dossier de rénovation de notre Église. En effet, nous avons reçu la notification de subvention du Département à hauteur de 25% soit 81 803 €. Nous aurons à délibérer ce soir sur les demandes de subventions DETR et DSIL 2025 pour espérer un financement de 55 % soit près de 180 000€. Dans cette hypothèse, le reste à charge prévisionnel de cette phase serait de 65 000 € pour la commune.

Peu de temps après mon élection, il y a 2 ans jour pour jour, j'avais créé une commission Rénovation des Bâtiments Communaux. Il avait été décidé de rénover en priorité la mairie et la salle polyvalente.

Je vais prochainement proposer à cette commission de revoir la priorisation des bâtiments. En effet, comme chacun le sait, depuis 2020, la salle polyvalente sert de cantine à 55 élèves en moyenne chaque midi. Donc, si la salle polyvalente venait à être rénovée, il serait nécessaire de trouver une solution d'accueil pour la cantine de types modulaires qui engendrerait un coût supplémentaire non négligeable. Par conséquent, il est plus judicieux de se pencher en priorité sur la mise en service d'une nouvelle cantine. Nous aurons donc à statuer sur les différentes solutions tels que l'extension d'un bâtiment existant, la construction d'un nouvel équipement ou toute autre idée qui pourrait émerger lors de la prochaine réunion de la commission.

Une fois le projet réalisé, je l'espère en 2026, nous pourrions envisager la rénovation des autres bâtiments communaux avec pour objectif de rénover l'ensemble du patrimoine foncier de la commune afin de réaliser des économies d'énergie, d'entretenir le bâti et de pouvoir proposer des lieux d'accueil et de

services de meilleure qualité aux habitants, aux enfants et aux associations dans l'esprit du « il fait bon vivre à Saint-Tricat ».

En parallèle, nous continuerons à investir en fonction des opportunités de subventions et par exemple dans le renouvellement du matériel communal qui sert à notre employé technique afin de lui offrir un meilleur confort de travail mais aussi lui permettre de travailler de manière plus efficiente.

Enfin, l'année 2025 sera l'année de publication du DICRIM, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs et de la mise à disposition de la commune du PCS, Plan Communal de Sauvegarde. Ces 2 documents importants ont été créés par Rémi MERIAUX que je tiens à remercier et à féliciter pour la qualité des supports qu'il va nous présenter ce soir. Je sais qu'il a pu compter sur le soutien et l'aide de certains d'entre vous et je vous remercie.

Nous avons parlé de ces 2 documents dès avril 2023. Après la crise que nous avons vécu fin 2023 avec les inondations, j'avais annoncé que le travail de conception de ce DICRIM et de ce PCS devenait LA priorité. Le 4 juin dernier, nous avons reçu un courrier recommandé du Préfet du Pas-de-Calais pour nous notifier le caractère obligatoire pour la commune de disposer d'un PCS dans les 2 ans qui suivent l'envoi de ce courrier.

Ce travail long et fastidieux mais plus que nécessaire a été réalisé en interne dans un temps record. Le DICRIM se veut accessible par tous les publics et le PCS se veut le plus opérationnel possible pour la commune et la cellule de crise. Nous aurons à le tester dans le courant de l'année 2025 avec un exercice grandeur nature.

Nous approuverons ces 2 documents lors d'un prochain Conseil Municipal. Les autorités compétentes seront mises au courant de l'existence de ces documents et le PCS fera l'objet d'un arrêté municipal l'approuvant.

Pour conclure, nous pouvons nous féliciter d'être actif au quotidien pour le bien de la commune et de ses habitants.

Comme dit l'adage, seul on va plus vite mais ensemble, on va plus loin. C'est pour cela que je suis fier de travailler et d'œuvrer avec vous pour faire avancer nos projets et les concrétiser.

Je vous remercie pour votre attention et nous allons pouvoir entamer l'ordre du jour de ce Conseil Municipal.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 novembre 2024

Le procès-verbal du 15 novembre 2024 vous a été remis, appelle-t-il de votre part des observations ?

M. Jean-Luc LOQUET : Concernant le point sur les demandes de subventions pour la rénovation de l'église je voudrais vous signaler que nous n'avons reçu qu'un seul retour favorable du Département et non des retours favorables comme indiqué dans le procès-verbal.

M. Nicolas PANNEQUIN : A propos du point sur le bassin versant, il est noté sur le procès-verbal qu'entre la ligne de chemin de fer et la route se trouvent de sévères radines, je tiens à préciser qu'il s'agit de ravines.

M. le Maire : Les erreurs ont été rectifiées.

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2024 a été adopté à l'unanimité.

2. Convention - Mise à disposition et utilisation des données extraites du système de centralisation de l'Institution Intercommunale des Wateringues – Autorisation de signature

Rapporteur : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Afin de pouvoir disposer d'informations sur la situation hydraulique dans le territoire des Wateringues, en particulier en période de crue, l'Institution Intercommunale des Wateringues a décidé de mettre en place un système de centralisation de données qui doit permettre de rassembler, en permanence, les informations recueillies par les différents gestionnaires d'ouvrages ou de réseaux de mesures présents sur le secteur, et de les mettre à disposition des principaux responsables publics de la gestion des eaux sur le réseau Internet.

Je vous rappelle que l'IIW regroupe six établissements publics de coopération intercommunale du Delta de l'Aa, dont la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers.

Ce dispositif ne constitue toutefois, en aucun cas, un système d'annonce des crues mais plutôt un outil d'information.

Le projet de convention est joint à la présente délibération.

La mise en place de cette convention à reconduction tacite chaque année (sauf dénonciation par l'une des parties) a pour objet de définir les modalités et les conditions de mise à disposition des données extraites du système de centralisation et de sa base de données « données extraites du système de centralisation » de l'IIW.

La collectivité s'engage à limiter l'exploitation des données à un usage strictement interne à sa structure et dans le cadre de ses missions de service public ; et s'interdit :

- toute communication ou mise à disposition totale ou partielle des données fournies par l'IIW à des tiers, pour quelque motif et sous toute forme que ce soit sans autorisation expresse de l'IIW ;
- de réaliser par lui-même toute modification des données ;
- toute reproduction des données, totale ou partielle, gratuite ou payante, sous quelque forme que ce soit, en vue de les fournir à un autre organisme public ou privé (le demandeur s'adresse dans ce cas directement à l'IIW qui lui proposera alors éventuellement de signer la convention de mise à disposition des données).

Par conséquent, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Conseillers pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention de mise à disposition et utilisation des données extraites du système de centralisation de l'Institution Intercommunale des Wateringues, ainsi que tout autre document relatif à l'accès aux données de l'IIW par la commune de Saint-Tricat.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition et utilisation des données extraites du système de centralisation de l'Institution Intercommunale des Wateringues, ainsi que tout autre document relatif à l'accès aux données de l'IIW par la commune de Saint-Tricat.

3. Demande de subventions - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - Travaux Eglise Tranche 4 – 1^{ère} partie

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les travaux de rénovation de la tranche 4 partie 1 de l'église nécessitent que le Conseil Municipal vote le plan de financement ci-dessous et autorise Mr le Maire à solliciter des subventions auprès de la sous-préfecture de Calais dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

DEPENSES		RECETTES				
Nature de la dépense HT	Montant	Financier HT	%	Sollicité	Attribué	Montant
Maîtrise d'œuvre - Agence Nathalie T'Kint + CSPS	30 000,00 €	Autofinancement (Fonds propre de la commune)	20,00%			6 000,00 €
		DETR	25,00%	X		7 500,00 €
		DSIL	30,00%	X		9 000,00 €
		Département	25,00%	X	X	7 500,00 €
<i>Sous-Total</i>	<i>30 000,00 €</i>	<i>Sous-Total</i>	<i>100,00%</i>			<i>30 000,00 €</i>
Restauration du Narthex et finitions dans l'abside du chœur - Mise en sécurité de l'édifice	297 210,57 €	Autofinancement (Fonds propre de la commune)	20,00%			59 442,12 €
		DETR	25,00%	X		74 302,64 €
		DSIL	30,00%	X		89 163,17 €
		Département	25,00%	X	X	74 302,64 €
<i>Sous-Total</i>	<i>297 210,57 €</i>	<i>Sous-Total</i>	<i>100,00%</i>			<i>297 210,57 €</i>
TOTAL	327 210,57 €	TOTAL	100,00%			327 210,57 €
		TOTAL AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	20,00%			65 442,12 €
		TOTAL SUBVENTIONS PREVISIONNEL	80,00%			261 768,45 €
		<i>Dont DETR</i>	<i>25,00%</i>	<i>X</i>		<i>81 802,64 €</i>
		<i>Dont DSIL</i>	<i>30,00%</i>	<i>X</i>		<i>98 163,17 €</i>
		<i>Dont Département</i>	<i>25,00%</i>	<i>X</i>	<i>X</i>	<i>81 802,64 €</i>

L'échéancier de réalisation de ces travaux est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : 15 janvier 2025

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1er avril 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 30 septembre 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

Le montant des travaux estimé à 327 210.57 €.

Le plan de financement exposé.

Autorise Monsieur le Maire à :

Solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR et une subvention au titre du DSIL
A signer toutes les pièces du marché jusqu'à parfait achèvement de celui-ci une fois les aides
obtenues.

A recevoir les subventions de l'Etat au titre de la DETR du DSIL.

4. Présentation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) avant approbation au Conseil Municipal

M. Rémi MERIAUX présente les projets du DICRIM (joint en annexe) et du PCS.

Présentation du DICRIM :

La réalisation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est une obligation réglementaire pour toutes les communes exposées à au moins un risque majeur. Notre commune étant soumise au Plan de Prévention du Risques Inondations (PPRI), elle se doit de mettre à disposition ce document auprès de nos administrés.

L'objectif est d'informer la population de l'existence de ces risques et des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en place.

Le DICRIM contribue ainsi à responsabiliser chaque citoyen pour sa propre mise en sécurité. Il est complémentaire au PCS qui lui, permet la mise en œuvre de mesures de protection à l'échelle communale.

Le Maire a la responsabilité de faire connaître le DICRIM au public par tout moyen approprié. Ainsi il sera proposé d'éditer ce document et de le distribuer dans les boîtes aux lettres. Il pourra être mis à disposition sur le site internet de la commune, sur le portail Géorisques et restera consultable en mairie.

Le DICRIM reprend les informations transmises par le Préfet dans le cadre du Dossier Département des Risques Majeurs (DDRM), notamment :

- La liste des risques majeurs auxquels la commune est exposée.
- La description de chacun de ces risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement.
- Les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde pour chacun de ces risques.
- Les consignes de sécurité individuelles à mettre en œuvre.

Présentation du PCS :

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document visant à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence.

C'est un document qui est obligatoire pour notre commune étant donné le rattachement au PPRi et les différents risques face auxquels nous sommes exposés. Il est partagé avec les acteurs locaux afin d'organiser au mieux la gestion d'une crise :

- Préfecture du Pas-de-Calais,
- Sous-Préfecture de l'arrondissement,
- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS),
- Groupement Département de Gendarmerie,
- Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers.

Le PCS est un document d'organisation globale de gestion des événements selon leur nature, leur ampleur et leur évolution.

Au niveau communal, ce plan organise, sous l'autorité du Maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crise.

Notre PCS se composera de 5 documents :

- Un document support précisant l'organisation mise en œuvre au sein du Poste de Commandement Communal (PCC).
- 4 fiches d'actions afin de gagner en efficacité lors de l'activation de ce PCS.

L'objet du jour est de parcourir le document support afin de présenter l'organisation retenue et élaborée par le groupe de travail. Les fiches d'actions qui en découlent vous seront présentées lors d'un prochain conseil, à cette occasion une délibération pour approuver le PCS sera prise.

Les risques présentés dans le DICRIM sont repris en introduction de ce document. Le PCS permet d'accompagner la commune dans la gestion d'une crise pouvant être composée de 3 phases :

- Avant la crise, l'objectif étant de mettre en place des actions de prévention et de protection.
- Pendant la crise, en donnant une réponse opérationnelle dans le but de gérer cette dernière et ainsi d'assurer la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement.
- Après la crise, en mettant en place des actions de retour à la normale.

En cas d'activation du PCS, la commune constituera un PCC qui se composera de la manière suivante :

- DOS : Directeur des Opérations de Secours, à savoir le Maire ou son représentant.
- PCC1 : Appui au DOS
- PCC2 : Responsable de la cellule Terrain, chargée d'évaluer les besoins, de gérer la sécurité sur le territoire ainsi que la mise en œuvre des moyens.
- PCC3 : Responsable de la cellule Logistique, chargée d'assurer l'accueil des sinistrés, de gérer le ravitaillement et de mettre en œuvre les solutions d'hébergement.
- PCC4 : Responsable de la cellule secrétariat, chargée de la communication et de l'enregistrement des diverses demandes des sinistrés.

Ce PCC sera grée en Mairie et le PCC de repli est établi au sein de l'école de Saint-Tricat.

Dans ce document, nous retrouvons les différents moyens d'alerte à la population.

Le Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE) est placé sous la responsabilité du PCC3 en cas d'évacuation de la population. Ce centre se situera dans la salle polyvalente de la commune. Des conventions sont à l'étude avec les communes voisines afin de disposer d'une salle au cas où le CARE de la commune serait inaccessible.

Enfin, l'objectif du PCS est également de lister les moyens matériels à disposition pour gérer une crise. Un listing des moyens communaux a donc été élaboré. Les moyens privés n'ont pas été recensés mais les évènements passés ont montré que nous pouvions compter sur la solidarité des agriculteurs et des entrepreneurs pour venir en aide à la population lors de l'apparition d'évènements.

Afin de tester notre PCS, notre commune se portera volontaire pour la réalisation d'un exercice grandeur nature. Cet entraînement devrait nous être proposé par la Préfecture courant 2025 et nous permettra de tester notre organisation.

M. Jean-Pierre HENON : Le risque par rapport à la centrale nucléaire n'est pas mentionné dans le DICRIM, nous nous situons pourtant à moins de 100 kilomètres.

M. Rémi MERIAUX : Ce risque pourrait faire peut-être partie des risques technologiques mais nous ne sommes pas dans le périmètre du PPI de la Centrale Nucléaire, nous devons nous renseigner pour savoir si nous sommes tout de même autorisés à référencer ce risque.

M. le Maire : Je vais me renseigner auprès de la Sous-Préfecture afin de savoir si nous pouvons ajouter ce risque car notre commune n'est pas répertoriée sur la zone à risques.

Avez-vous des questions, des remarques ? Vous allez recevoir prochainement les documents si vous avez des commentaires, n'hésitez pas à les faire parvenir à M. MERIAUX. Le DICRIM peut être encore complété par des informations supplémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé nous pouvons clore la séance à 20h00.